

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025**  
**COMMUNE DE MUSSY-SUR-SEINE**

La réunion a débuté le 15 septembre 2025 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur PETIT DE BANTEL Henri.

**Membres présents :**

Madame CHASSAIN Martine  
Monsieur CORNAGGIA Mattéo  
Monsieur DESMIER Jean-Louis - Maire-Adjoint  
Madame FASENTIEUX Sylvie  
Madame GORCE Sophie  
Madame LOISEAU Marie-Luce - Maire-Adjoint  
Monsieur MANCHON Marc  
Monsieur PASTORET Geoffroy  
Monsieur PETIT de BANTEL Henri - Maire  
Madame PETOT Laurence  
Monsieur ROYER Georges  
Monsieur WOTAWA Pierre - Conseiller Municipal délégué

**Membres absents représentés :**

Madame DULIERE Charlotte Pouvoir donné à M CORNAGGIA Mattéo

**Membres absents :**

Madame JACQUEL Pascale

Secrétaire de séance : Monsieur MANCHON Marc

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

D50\_25 - Approbation du compte de dissolution du SCEA  
D51\_25 - Déménagement ALSH  
D52\_25 - Demande de subvention MUSSY EVENT  
D53\_25 - Tarif affouages  
D54\_25 - Garants affouages  
- Fonds leader éventuel financement du projet de parcours en autonomie  
- Questions diverses

---

**D50\_25 - Approbation du compte de dissolution du SCEA**

Par délibérations n°47/24 et 48/24 du 08 juillet 2024, le Conseil Municipal a décidé le transfert de la compétence Eaux et Assainissement au SDDEA, à compter du 01/01/2025.

Ce transfert entraîne à la date du 01/01/2025 la dissolution du budget annexe transféré par la reprise de l'actif et du passif dans le budget principal de la commune, opération effectuée par le comptable.

À l'issue des opérations de dissolution, le Compte Financier Unique 2025, établi par le comptable constitue le compte de dissolution, dit Compte Financier Unique à zéro.

Le Compte Financier Unique de dissolution du budget Eaux et Assainissement, transmis par le Service de Gestion Comptable, présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I – Budget Principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II – Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III – Budgets des services à caractère industriel et commercial : Investissement Fonctionnement Sous-Total	-17 934.26 134 226.95 116 292.69			17 934.26 -134 226.95 -116 292.69	
TOTAL III	116 292.69			-116 292.69	
TOTAL I + II + III	116 292.69			-116 292.69	

Après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique 2025 de dissolution du budget annexe Eaux et Assainissement,

CONSIDERANT que ce Compte Financier Unique de dissolution du budget Eaux et Assainissement n'appelle aucune observation et aucune réserve,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

- APPROUVE le Compte Financier Unique de dissolution dressé pour l'exercice 2025 pour le budget Eaux et Assainissement de la Commune de Mussy sur Seine

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**8 voix pour  
4 abstentions  
1 non-participant**

#### **D51\_25 - Déménagement ALSH**

Monsieur Jean-Louis DESMIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, explique au conseil municipal que compte tenu de l'état de vétusté de l'école maternelle Boursault, il a été décidé dans l'urgence pour la sécurité des enfants et des personnels de déplacer l'accueil de loisirs et périscolaire dans d'autres locaux.

Désormais l'accueil de loisirs et périscolaire sont à l'école primaire Chantavoine, 20 quai Henri Chantavoine, dans l'ancien logement destiné aux directeurs.

**Après délibération, le conseil municipal décide de :**

- DEPLACER l'accueil de loisirs sans hébergement et périscolaire dans les locaux de l'école primaire Chantavoine.

**13 voix pour**

**D52\_25 - Demande de subvention MUSSY EVENT**

Monsieur Georges ROYER, 3<sup>ème</sup> Adjoint, explique au conseil municipal qu'une nouvelle association, MUSSY EVENT a fait l'objet d'une déclaration en date du 24 août 2025. Il propose, pour aider au démarrage de cette nouvelle association musséenne, d'allouer une subvention de 2.000,00 euros.

**Après délibération, le conseil municipal décide de :**

**ACCORDER** une subvention de 2.000,00 euros à l'association MUSSY EVENT.

**13 voix pour**

**D53\_25 - Tarif affouages**

Monsieur Georges ROYER, 3<sup>ème</sup> Adjoint, informe le conseil municipal que les inscriptions pour les affouages vont débuter.

Le prix de l'affouage était de 27,00 euros. Il propose de l'augmenter à 30,00 euros. L'attribution des lots se fait par tirage au sort.

**Après délibération, le conseil municipal décide de :**

**AUGMENTER** le prix pour la saison 2025/2026, soit 30,00 euros

**13 voix pour**

**D54\_25 - Garants affouages**

Monsieur Georges ROYER, 3<sup>ème</sup> Adjoint, rappelle la délibération 96/15 du 14 décembre 2015 nommant trois garants et la délibération 62/20 du 23 novembre 2020 décidant de remplacer un garant ne remplissant plus les conditions demandées.

A ce jour, il est à nouveau nécessaire de remplacer un garant ne remplissant plus les conditions demandées.

**Après délibération, le conseil municipal,**

**DECIDE** que l'exploitation des coupes se fera sur pied sous la responsabilité de 3 garants :

- Monsieur Georges ROYER
- Monsieur Raymond CHENU
- Monsieur Thibault BECAMEL

**13 voix pour**

**- Fonds leader éventuel financement du projet de parcours en autonomie**

Madame Sarah HACQUART, responsable des publics du Musée de la Résistance de l'Aube, présente au conseil municipal le dossier de parcours hors les murs en autonomie de 4,5 kms nécessitant 8 panneaux. Pour les jeunes publics, une histoire fictive a été créée. L'histoire de Martin, jeune résistant, personnage inspiré des récits des maquisards.

Les plus jeunes devront compléter l'histoire à trous de Martin, grâce à des podcasts sur les bornes. Le visage de Martin est déjà sur le Facebook du Musée.

Les fonds LEADER pourraient financer une partie de la création du parcours, et une aide du département et de la région sera demandée.

### Questions diverses

Madame Sophie GORCE, conseillère municipale, déplore que les charges du personnel qui effectuait les tâches pour le service d'eau et assainissement restent affectées à la commune. Le transfert de compétence au SDDEA aurait dû inclure les charges du personnel.

Monsieur Jean-Louis DESMIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, explique au conseil que pour assurer la sécurité des enfants et des personnels, la commune a dû transférer l'école maternelle Boursault dans les locaux de l'école primaire Chantavoine. Ce transfert a été possible parce qu'une salle de classe avait été libérée.

Monsieur DESMIER avait pris contact avec une entreprise pour effectuer les travaux de réparation de l'école Boursault mais l'entreprise était fermée pour cause de congés.

Il précise qu'une « mission commando » a été déclenchée le dimanche matin, veille de la rentrée des classes. Il félicite le personnel communal et les enseignants pour leur efficacité.

Madame Sophie GORCE trouve dommage que rien n'ait été anticipé. Elle trouve cette gestion anormale et estime que les travaux auraient dû être réalisés en juillet.

Monsieur Jean-Louis DESMIER explique qu'il demande des fonds depuis longtemps et qu'il ne les a jamais obtenus.

Monsieur Georges ROYER souhaite être informé des travaux qui seront effectués à l'école Chantavoine pour l'accueil pérenne des maternelles.

Monsieur Geoffroy PASTORET, conseiller municipal, dit avoir alerté des travaux à faire depuis plusieurs années. Il aurait souhaité un audit et déplore que ce dossier ait été mis de côté.

Monsieur Jean-Louis DESMIER propose de faire visiter les bâtiments de l'école Chantavoine au conseil municipal pour que celui-ci puisse constater par lui-même les travaux à prévoir. Le rendez-vous est pris pour le mardi 23 septembre prochain à 18h30.

Il attend des devis des artisans.

Monsieur Marc MANCHON, conseiller municipal, pense que dans 5 ou 6 ans les effectifs scolaires seront encore en baisse.

Monsieur DESMIER propose donc une visite de l'école.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de Monsieur le Préfet suite à sa visite du 14 août dernier.

Il donne également lecture du courrier de remerciements de l'association Union Nationale des Combattants (UNC) de MUSSY pour la subvention accordée.

Monsieur Georges ROYER explique qu'il a demandé un devis à Monsieur Jean-Marc LAVABRE pour l'abattage des arbres le long de la Seine et de la D 671. Ce terrain appartenant au département, un accord a été conclu avec ce dernier, laissant à la commune l'entretien du bord de Seine.

Le devis est de 2.000,00 euros HT pour un abattage de 55 arbres. Monsieur ROYER propose, lors de la réunion des affouagistes, de leur demander de couper les arbres qui auront été abattus à la place d'une coupe pour ceux qui seraient volontaires.

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral désignant les membres du bureau de l'AFR de MUSSY SUR SEINE nommés par la chambre d'agriculture.

Monsieur Pierre WOTAWA, conseiller délégué, fait un point sur l'inauguration de la fontaine Saint Hubert. Il explique que les chasseurs de la chasse en Plaines de Mussy ont nettoyé la clairière et qu'ils ont fait du bon travail.

Il précise que selon la météo, le chemin pour accéder à la fontaine sera très boueux.

Une navette prêtée par Monsieur Jean-Louis BILLON sera mise à la disposition des personnes ne pouvant pas faire le trajet à pied.

Monsieur Marc MANCHON précise que les préparatifs de l'inauguration de la Fontaine Saint Hubert avancent bien. Monsieur Jérôme WALDNER assurera bénévolement la sonorisation.

Madame Laurence PETOT, conseillère municipale, demande si un covoiturage est prévu pour se rendre à l'inauguration.

Monsieur le Maire précise que les dons à la fondation du patrimoine pour la réfection de la fontaine Saint Hubert s'élèvent à la somme de 13.525,00 euros à ce jour, pour un total attendu de 15.000,00 euros.

Monsieur WOTAWA explique au conseil qu'une nouvelle subvention est mise en place « France Nation Verte » pour aider au repeuplement par de nouvelles essences des parcelles proposées par l'ONF qui subissent les retombées du changement climatique.

La parcelle 110 de la forêt communale pourrait être bénéficiaire de cette subvention.

Madame Sylvie FASENTIEUX, conseillère municipale, fait un point sur le nouveau site internet de la commune. Elle demande à ce que le conseil lui fasse part d'oubli potentiel. Le lien pour le consulter est le suivant : <https://commune-de-mussy-sur-seine.neopse-site.com/fr/>

Madame Sophie GORCE demande un bilan des entrées payantes du Musée de la Résistance et si les dates d'ouverture et de fermeture restent inchangées.

Monsieur le Maire répond que la période d'ouverture ne change pas.

Elle demande également si suite à la démission de Monsieur Philippe PICHERY, Président de Conseil Départemental de l'Aube, la commune obtiendra toujours les 30.000,00 euros d'aide. Monsieur le Maire fera en sorte que ce soit le cas.

Madame GORCE demande si un inventaire détaillé du matériel de la commune est à jour. Madame Marie-Luce LOISEAU, 2<sup>ème</sup> Adjoint, répond que les matériels sont répertoriés.

Monsieur Georges ROYER explique que la commune ne percevra pas la DETR pour le city-stade puisqu'elle a obtenu la subvention de l'ANS. Le budget allouer pour l'aire de jeux des plus petits sera utilisé pour le city-stade pour compenser L'aire de jeux sera fermée prochainement. Les gros travaux devraient commencer courant janvier 2026, selon les conditions météo.

Monsieur Georges ROYER souhaite budgéter une nouvelle aire de jeux pour la prochaine municipalité, avec accès aux enfants handicapés.

Monsieur ROYER déplore les finitions du Musée de la Résistance. Il liste tous les problèmes encore non résolus, ce qui selon lui est inadmissible. Des dysfonctionnements seront vus lors de la visite de réception des travaux avec Monsieur FIGIEL, le jeudi 9 octobre 2025.

Monsieur DESMIER donne lecture d'un mail de l'architecte en charge du Musée. Monsieur ROYER refusera de signer la fin des travaux.

Monsieur le Maire donne la parole à l'assistance

Monsieur Jérôme WALDNER se fait le porte-parole de l'association MUSSY EVENT, les dirigeants étant indisponibles.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h45.